

## Message

du

conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant l'achat d'un emplacement pour la construction d'un nouvel hôtel des postes et télégraphes à Thoune et projet d'arrêté y relatif.

(Du 7 décembre 1889.)

---

Monsieur le président et messieurs,

De tout temps le bureau de poste de Thoune est installé dans un bâtiment adjacent à l'hôtel Freienhof. Depuis sa séparation du bureau de poste, le bureau des télégraphes se trouve au 1<sup>er</sup> étage d'une maison située vis-à-vis. (Pour satisfaire spécialement aux besoins des militaires et de l'administration militaire, un bureau de poste militaire a été installé dans le bâtiment de l'hôpital militaire.) On a, en outre, loué à Thoune deux remises, indépendantes du bureau, pour les voitures postales.

Depuis longtemps, un besoin urgent de posséder des locaux plus vastes et meilleurs pour le service postal de la ville se fait sentir à Thoune. Mais maintenant l'état des choses est devenu intenable. Les défauts des locaux actuels se font vivement sentir de toutes manières. Nous les résumons brièvement comme suit:

1. *Manque d'un espace suffisant.* L'espace disponible n'est que de 78,67 m<sup>2</sup> en tout pour le bureau et de 19,1 m<sup>2</sup> pour le vestibule des guichets, soit un total de 97,77 m<sup>2</sup> seulement.

Le partie de cour dont le service postal a l'usage (pas même exclusif) ne mesure qu'environ 35 m<sup>2</sup>, tandis que, comme on le sait, plusieurs courses postales, dont une partie importantes, rayonnent sur Thoune. Il n'y a pas de salle d'attente pour les voyageurs postaux. On utilise comme telle le vestibule des guichets susindiqué et sans cela déjà trop exigü. La plus grande partie des rapports du public avec la poste s'effectuent depuis l'arcade publique extérieure. Il n'existe pas d'espace séparé pour les rapports avec les facteurs et messagers (9 hommes avec 2 à 4 remises par jour). Les jours de marché, il manque d'espace convenable pour charger et décharger les voitures postales. La sécurité des envois postaux est par là compromise.

Le tableau ci-après démontre de la manière la plus évidente combien l'espace disponible au bureau de poste de Thoune est insuffisant:

## Année 1888.

Bureaux de poste	Voyageurs	Envois de la poste aux lettres		Remboursements sur lettres et messageries	Articles de messagerie	Mandats-poste et recouvrements	Superficie	
		ordinaires	re-commandés				du bureau, y compris la chambre des facteurs	du vestibule des guichets
	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	Nombre	m <sup>2</sup>	m <sup>2</sup>
Aussersihl . .	—	364,095	5,676	32,569	80,544	34,687	137	34
Frauenfeld . .	465	630,696	7,560	29,913	120,264	30,817	106	18
Herisau . . .	2296	559,398	8,955	16,512	145,483	28,799	168	76
Montreux . .	—	586,323	9,854	5,871	93,158	21,241	160	45
Schaffhouse .	1459	1,631,763	23,351	24,168	196,605	47,570	243	21
Thoune . . .	4034	586,327	6,006	32,489	104,144	29,465	78	19

2. *Eclairage insuffisant.* Les bureaux et le vestibule des guichets sont beaucoup trop sombres. De toute l'année ils ne reçoivent pas un rayon de soleil.

3. *Les locaux sont malsains* et le personnel souffre beaucoup de cette défectuosité. Ils étaient précédemment utilisés comme magasin de sel et sont humides. Dans la cour (à proximité immédiate du bureau) se trouvent des écuries à chevaux et porcs, dont les émanations corrompent l'air déjà trop rare. Les lieux d'aisance sont aussi insuffisants.

---

Les locaux du bureau des télégraphes ne présentent pas les inconvénients de ceux du bureau des postes. Mais, il se trouvent à un premier étage, de sorte que le public est obligé de monter et descendre un escalier. De même, la séparation du télégraphe du service postal n'offre pas au public les mêmes facilités que lorsque les deux services sont réunis dans le même bâtiment.

---

Ensuite d'une enquête approfondie, à laquelle se sont livrées les administrations fédérales des postes, des télégraphes et des travaux publics, nous avons acquis la conviction qu'une bonne solution de cette question, qui, nous le répétons, devient chaque jour plus urgente, ne pouvait être obtenue que par *la création d'un nouveau bâtiment des postes et des télégraphes*. En ce qui concerne les détails relatifs à cette enquête, nous nous en référons aux actes mis à la disposition des hauts conseils législatifs.

La solution de cette question est heureusement facilitée par le fait que la *commune des habitants de Thoune* est prête à nous vendre, à des conditions acceptables, un emplacement très favorable pour y bâtir un nouvel hôtel des postes et des télégraphes. Le résultat des négociations qui ont eu lieu à ce sujet consiste en une convention renfermant les dispositions principales suivantes:

1. La commune des habitants de Thoune vend à la Confédération, pour y édifier un nouvel hôtel des postes et des télégraphes, le terrain nécessaire, sur lequel se trouve actuellement la vieille caserne du Bälliz (superficie totale de 1520 m.<sup>2</sup>), au prix de fr. 44 par m.<sup>2</sup>, soit pour une somme totale de fr. 66,880.

2. La vente déploiera ses effets dès le moment où la commune de Thoune aura satisfait aux engagements qu'elle prend par le chiffre 3 ci-après.

3. La commune de Thoune se charge à ses frais de la démolition du vieux bâtiment des casernes, de l'enlèvement des matériaux et

de l'aplanissement de l'emplacement au niveau de la route du Bälliz. Elle peut disposer à son profit des matériaux provenant de la démolition.

#### 4. La commune s'engage :

- a. à construire à ses frais un pont en fer pour voitures, sur l'Aar, à un endroit à désigner ultérieurement d'une manière plus précise, entre le Bälliz et la Grabenstrasse;
- b. à terminer, avant la prise de possession du nouvel hôtel des postes, la correction de la route du Bälliz, conformément au projet déjà adopté par l'assemblée communale.

Relativement à ces dispositions principales de la convention, nous faisons remarquer ce qui suit :

1. Que l'emplacement choisi est très-favorable au trafic postal et télégraphique de la ville de Thoune, ce qui est, entre autres, prouvé par le fait que le projet de convention y relatif a été approuvé à l'unanimité par les 260 citoyens qui ont pris part à l'assemblée de la commune des habitants de Thoune, le 24 novembre 1889. Au point de vue de l'administration également, nous ne connaissons pas d'emplacement mieux choisi pour y ériger un nouveau bâtiment des postes et des télégraphes. Le nouveau pont prévu facilitera sensiblement le trafic avec la gare et les établissements militaires. Relativement à ces derniers, nous ajoutons que le bureau de poste militaire pourra être supprimé sans inconvénient lors de la prise de possession du nouveau bâtiment.

2. En tenant compte de l'engagement pris par la commune de Thoune de construire un nouveau pont et de corriger la route du Bälliz, ouvrages qui sont, il est vrai, aussi dans l'intérêt de la ville de Thoune, nous trouvons parfaitement acceptable le prix de fr. 44 par m.<sup>2</sup> et nous eussions considéré comme non justifié un marchandage à ce sujet.

Sous le rapport *financier*, l'exécution du projet se présente dans des conditions qui, en tenant compte des avantages qu'il procurera au public et à l'administration, peuvent être envisagées comme favorables.

#### Nouvelles dépenses.

1. Intérêt du prix d'achat de l'emplacement (fr. 66,880), à 4 % = . . . . . fr. 2,675

2. Intérêt et amortisation du capital de construction (de fr. 224,000) et entretien du bâtiment, à 5 % . . . > 11,100

Total des nouvelles dépenses fr. 13,775

**Diminution des dépenses et augmentation des recettes.**

1. Loyer actuel du bureau de poste . . . . .	fr. 1500
2. Loyer actuel d'une des remises (l'autre serait con- servée pour le matériel de réserve) . . . . .	» 252
3. Loyer actuel du bureau des télégraphes . . . . .	» 850
4. Recette pour location de logements particuliers dans le nouveau bâtiment . . . . .	» 1000
5. Suppression du bureau de poste militaire, économie pour les administrations des postes et militaire (cette der- nière supporte une partie des frais) . . . . .	» 3360
<b>Total de la diminution des dépenses et de l'augmen- tation des recettes . . . . .</b>	<b>fr. 6962</b>

Augmentation de dépenses fr. 6813

En nous référant aux exposés, renseignements et motifs qui précèdent, nous vous recommandons l'adoption du projet d'arrêté ci-après et saisissons cette occasion pour vous présenter, monsieur le président et messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Berne, le 7 décembre 1889.

Au nom du conseil fédéral suisse,

*Le président de la Confédération :*

HAMMER.

*Le chancelier de la Confédération :*

RINGIER.

Projet.

## Arrêté fédéral

concernant

l'achat d'un emplacement pour la construction  
d'un nouvel hôtel des postes et télégraphes  
à Thoune.

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE

de la

CONFÉDÉRATION SUISSE,

après avoir pris connaissance du message du conseil fédéral du 7 décembre 1889,

*arrête :*

1. Un crédit de 66,880 francs, sur le compte de l'année 1890, est alloué au conseil fédéral pour l'achat d'un emplacement destiné à la construction d'un nouvel hôtel des postes et télégraphes à Thoune.

2. Le présent arrêté, n'étant pas d'une portée générale, entre immédiatement en vigueur.

3. Le conseil fédéral est chargé de l'exécution de cet arrêté.

---

**Message du conseil fédéral à l'assemblée fédérale concernant l'achat d'un emplacement pour la construction d'un nouvel hôtel des postes et télégraphes à Thoune et projet d'arrêté y relatif. (Du 7 décembre 1889.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1889
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	52
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.12.1889
Date	
Data	
Seite	868-874
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 577

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.